
La ville califale de Medina Azahara (Espagne) No 1560

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie

La ville califale de Medina Azahara

Lieux

Communauté autonome d'Andalousie

Province de Cordoue

Espagne

Brève description

La ville califale de Medina Azahara est un site archéologique d'une ville édifée au milieu du Xe siècle par la dynastie des Omeyyades comme siège du califat de Cordoue. La ville prospéra peu de temps, puis fut détruite, les vestiges archéologiques furent oubliés pendant près de 1 000 ans jusqu'à leur découverte au début du XXe siècle. Ce site est considéré comme le seul exemple survivant de ce type de ville en Europe et, sur cette période historique, le seul du monde méditerranéen islamique.

Le site est un ensemble urbain complet comprenant l'infrastructure, les bâtiments, la décoration et les objets du quotidien. Il apporte une connaissance approfondie de la culture matérielle de la civilisation islamique d'Al-Andalus au sommet de sa splendeur, aujourd'hui disparue. De plus, les caractéristiques du paysage qui influèrent sur le choix de l'emplacement de la ville sont conservées.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'Article I de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative

27 janvier 2015

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription

Aucune

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial

26 janvier 2017

Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations

L'ICOMOS a consulté plusieurs experts indépendants.

Mission d'évaluation technique

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 25 au 29 septembre 2017.

Information complémentaire reçue par l'ICOMOS

Un rapport intermédiaire de l'ICOMOS a été envoyé à l'État partie le 22 décembre 2017 demandant des informations complémentaires concernant le nom du bien, l'histoire de la ville califale, la zone tampon, la protection, la conservation et l'implication des communautés locales.

L'État partie a répondu à l'ICOMOS le 14 février 2018 et les informations ont été incluses dans les sections concernées ci-dessous.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

14 mars 2018

2 Le bien

Description

La cité en ruine de Medina Azahara est située dans la province de Cordoue, dans la Communauté autonome d'Andalousie. Elle fut construite en deux phases. Dans un premier temps, entre 940 et 950, un *Qasr* (palais fortifié) fut édifié comme résidence palatiale sur une succession de terrasses s'étagant à flanc de colline. En contrebas, dans la plaine du Guadalquivir, la Grande Mosquée fut édifée sur la route de Cordoue pour servir une région dont la population augmentait. Dans un second temps, une décennie plus tard, l'objectif fut d'intégrer le palais fortifié et la ville elle-même dans le plan d'une seule unité géométrique entourée d'un mur d'enceinte surmonté de tours. Cette enceinte formait un rectangle dont les côtés les plus longs étaient orientés sur un axe est-ouest (1 500 mètres) et les côtés les plus courts, sur un axe nord-sud (750 mètres), la salle du trône du calife étant disposée au centre géométrique de l'ensemble.

À ce jour, une douzaine d'hectares, soit 10% seulement de la zone urbaine, a été fouillée, essentiellement limité à la zone centrale du palais fortifié et de la Grande Mosquée. En 2007-2008, les fouilles ont été étendues à une section de l'enceinte sud où une plus petite mosquée a été découverte. La connaissance précise du bien est par conséquent limitée à une zone fouillée relativement petite tandis que dans le reste du site, de simples traces de bâtiment ont été relevées, que l'on devine dans les irrégularités du sol et que l'on ne voit clairement que sur des photos aériennes.

La connaissance de la structure urbaine de Medina Azahara est par conséquent très schématique, mais à l'intérieur des murs, l'organisation de la cité en trois bandes parallèles orientées nord-sud est clairement visible.

La bande centrale correspond au palais fortifié, construit sur l'un des points culminants, avec ses bâtiments aménagés en terrasses étagées à flanc de colline. En face du palais, vers le sud, s'étend une grande zone vide de construction qui semble avoir été un espace dégagé destiné à ouvrir l'accès de la médina (ancien centre-ville) vers la campagne de la vallée du Guadalquivir. Dans cet espace non construit, des sources littéraires indiquent la présence d'aménagements tels qu'un zoo.

La médina elle-même est située dans la bande est. Elle comporte deux zones urbaines de conceptions différentes, séparées par un cours d'eau.

La bande ouest, de dimensions plus modestes, semble avoir été occupée essentiellement par des bâtiments appartenant à l'État califal, ainsi que par une petite zone de logements pour les travailleurs.

On sait peu de chose de ces deux rangées de maisons, à l'est et à l'ouest du palais fortifié, car aucune fouille n'y a été entreprise. Les seuls bâtiments facilement identifiables sont les mosquées, en raison de leur orientation caractéristique. En plus de la Grande Mosquée, fouillée dans les années 1960, deux autres mosquées se trouvent sur le flanc ouest et une autre sur le côté est qui vient d'être fouillée. En outre, il existe une série très intéressante de structures situées à l'angle sud-est de l'enceinte, qui étaient probablement des installations manufacturières ou militaires appartenant à l'État.

Le palais fortifié, qui s'étend sur différents niveaux de terrasses, est la structure la mieux comprise du site. Les bâtiments sont concentrés sur les trois premiers niveaux, les jardins se trouvent sur les deux niveaux suivants et, au niveau inférieur, s'ouvrent une série d'espaces libres qui permettent aux niveaux supérieurs d'avoir une vue dégagée et, inversement, d'être vus facilement d'en bas. Un réseau de rues débouchant à l'extrémité de chaque terrasse permet l'accès aux différents niveaux, avec des passages couverts voûtés, qui servaient à la fois de murs de soutènement et de murs de séparation entre les différents niveaux. Un réseau complexe d'approvisionnement en eau et d'évacuation desservait les bâtiments.

Après les travaux de reconstruction qui furent menés dans les années 950, le palais fortifié fut organisé en deux parties fonctionnelles : l'une qui contenait des salles de réception et des salles de représentation de l'État et l'autre, plus privative, avec des salles de travail et des quartiers d'habitation.

Toutefois, les bâtiments n'étaient pas affectés de manière rigide aux unes ou aux autres de ces fonctions, car certains édifices résidentiels sont situés dans la partie des salles d'apparat, de même que des salles de réception se trouvent dans la partie privative du palais.

Le plus impressionnant à propos des salles de réception est la présence de vastes espaces ouverts bordés au nord par de vastes édifices de l'État califal. La totalité de

l'ensemble est divisé en deux niveaux : le niveau supérieur contient des zones administratives et de réception et le niveau inférieur contient la salle du trône et son jardin.

Quant à la zone résidentielle du palais, seul le secteur oriental a été fouillé. Il est aussi construit sur des terrasses de différents niveaux. Au niveau supérieur se trouvait la maison du calife, dominant un vaste panorama.

Les autres bâtiments étaient distribués sur différents niveaux, avec de grands jardins en contre-bas, appelés les Jardins Bas. Dans cette zone, des édifices, de deux types très différents, étaient disposés autour de cours : d'une part la résidence du calife et des grands dignitaires, construite à une échelle monumentale, et d'autre part les bâtiments destinés aux domestiques, qui étaient d'un style simple.

Le site de Medina Azahara constitue une cité entière qui préserve des preuves d'une riche diversité de bâtiments. Ils témoignent d'une vie urbaine complexe durant la courte période historique où elle s'est développée, au Xe siècle. Les édifices fouillés à ce jour correspondent à la zone du palais.

Pour construire les bâtiments sur différentes terrasses à flanc de colline, il a fallu préparer le terrain. La roche nue a été taillée pour préparer les fondations et les blocs de pierre ainsi extraits ont servi à monter les murs soutenus par d'épais murs de soutènement.

Tous les bâtiments ont été construits avec des blocs de calcaire de calcarénite taillés, tant pour les murs périmétriques plus épais que pour les murs intérieurs. Le système consistait à disposer les pierres taillées en alternant une face et deux ou trois champs et en s'assurant qu'au rang suivant la face d'un bloc couvre le champ des deux ou trois blocs du dessous et inversement. Cette technique de construction, associée à l'épaisseur des murs assurait la solidité des structures, – les blocs utilisés pour les murs intérieurs avaient habituellement une épaisseur minimum de 0,94 mètres. Ce système de construction a aussi été utilisé pour les grands murs de soutènement des terrasses.

Paradoxalement, la solidité de ce système de construction, qui reflétait la puissance impériale du califat des Omeyyades, n'était pas visible, car la grande majorité des murs des bâtiments, tant intérieurs qu'extérieurs, étaient recouverts d'un enduit fait d'un mortier de chaux et de sable, peint en blanc avec une bande ocre rouge réalisée en bas des murs. Ce revêtement permettait de protéger efficacement les murs contre les éléments. Il subsiste quelques traces de ces enduits.

En outre, les bâtiments les plus importants, essentiellement les édifices publics et privés utilisés par le calife et le prince héritier, étaient entièrement ou partiellement recouverts de pierres décoratives richement sculptées en relief. Le meilleur exemple de ces bâtiments

exceptionnels et la Salle d'Abd-el-Rahman III (*Salón Rico*).

L'une des raisons qui a pu conduire à la fondation de la ville de Medina Azahara dans ce lieu particulier fut les qualités panoramiques exceptionnelles du site, où la plaine fertile du Guadalquivir rencontre les forêts méditerranéennes au pied du massif de la Sierra Morena. Cet affleurement rocheux de la montagne, si particulier, offre une vue panoramique exceptionnelle sur le paysage alentour, et la ville est clairement visible depuis la plaine.

En plus des qualités du paysage, la ville était entourée d'un réseau complexe d'infrastructures qui lui assurait des services essentiels : routes, ponts et aqueducs, ainsi que de plusieurs *munya* (villas rurales/de campagnes appartenant aux membres de la noblesse) qui furent construites durant cette même période.

Les limites de la zone tampon sont définies d'après le Site d'Intérêt Culturel (BIC) officiellement déclaré et le Plan de Protection Spécial, qui sont clairement visibles depuis la cité, et l'emplacement de plusieurs monuments culturellement importants ont été pris en compte, de même que les limites des propriétés privées.

La zone tampon commence avec les vestiges de deux villas de campagne bien connues : celle d'al-Rummaniyya, située à environ 2 km à l'ouest de Medina Azahara, et Turruñuelos, une villa de campagne ou un bâtiment officiel situé à environ 4 km à l'est, à proximité des principales carrières qui ont fourni la pierre de construction à la période du califat. La limite nord a été définie sur la ligne de crête au sommet de la vallée, tandis que la limite sud est marquée par une ancienne route qui longe le fleuve à 1,5 km en dessous des murs de la ville. Une série de clôtures datant du XVIII^e siècle marquent l'ancien haras royal qui se trouvait là entre le XVI^e et le XIX^e siècle, sur le secteur de la cité califale et ses environs.

Cette route, appelée *Cañada Real* (Voie royale du bétail) à la fin du Moyen Âge, occupe une large bande de terrain public, de 73 mètres de large au plus étroit. Actuellement, la route conduisant à Cordoue suit cet itinéraire et les côtés de la route offrent encore des vues splendides sur Medina Azahara. Une urbanisation incontrôlée s'est récemment développée sur une partie de ces terrains publics.

Histoire et développement

Medina Azahara était une ville nouvelle construite en pleine nature à partir de l'an 940 pour devenir le siège du califat des Omeyyades d'Al-Andalus. Cette nouvelle ville, édifiée à environ 10 km à l'ouest de Cordoue, fut entreprise par Abd el-Rahman III, le premier souverain à prendre le titre de calife d'Al-Andalus. Jusque-là, la capitale des émirs omeyyades avait été Cordoue.

Une fois établie, la ville fut appelée Madīnat al-Zahrā' Son nom actuel est Medina Azahara.

De manière très symbolique, la construction de Medina Azahara fut un acte politique, économique et idéologique qui affirmait le nouveau statut d'Abd-el-Rahman III et son autorité sur les pouvoirs rivaux méditerranéens. Nommée « ville rayonnante », la nouvelle ville comprenait un ensemble palatial conçu pour affirmer le pouvoir de l'État omeyyade.

Il convient de bien comprendre le lien qui existe entre la ville califale de Medina Azahara et le califat de Cordoue. Abd-el-Rahman III prit le titre de calife et fonda Medina Azahara, pour marquer son autorité. Il établit cette nouvelle capitale, à peu de distance à l'ouest de la ville califale de Cordoue, non pas pour remplacer l'ancien siège de Cordoue, qui ne fut pas abandonné, mais pour magnifier la splendeur de son nouveau califat.

Tous les moyens disponibles furent mobilisés pour créer une capitale somptueuse. Ses 112 hectares furent définis à l'intérieur d'une enceinte rectangulaire au pied de la Sierra Morena. La ville fut divisée en trois grandes terrasses occupées par des jardins, des maisons privées, des bâtiments publics et militaires et des quartiers domestiques. Sa conception fut soigneusement élaborée, y compris par l'utilisation de la topographie et de la mise en œuvre d'une hiérarchie subtile entre les bâtiments.

L'établissement de la ville dans un lieu qui n'avait jamais été construit auparavant nécessita la création d'un réseau d'infrastructures, dont il reste d'importants éléments tels que des routes, ponts, systèmes hydrauliques (tuyaux de terre cuite et aqueducs à arches) et carrières pour fournir les matériaux de construction.

Quelques années après sa fondation, le rythme accéléré de la construction de la ville permit de transférer l'infrastructure et le personnel de la maison privée du calife ainsi que tous les organes et services de l'administration califale. En plus des bâtiments résidentiels et publics, dont le *Salón Rico* est emblématique, la ville possédait un atelier de fabrication de la monnaie califale et des ateliers de production d'objets d'art somptuaire sous contrôle strict de l'État. L'activité de construction se poursuivit sur plusieurs décennies, et certains remaniements permirent de magnifier le prestige du calife.

La ville atteint son apogée sous les règnes d'Abd el-Rahman III et de son successeur Al-Hakam II, la plaçant au cœur du califat et l'érigeant en centre artistique précurseur et lieu de représentation diplomatique. Sa période d'occupation fut cependant très brève. Elle entra dans une phase de déclin dès 974, accentuée par l'accession d'Al-Mansur au pouvoir en 978, et fut mise à sac durant la guerre civile qui mit fin au califat en 1009-1010.

Abandonnée et en partie pillée, le lieu fut ensuite connu après la conquête chrétienne sous le nom de « *Cordoba la Vieja* ». Ses vestiges spectaculaires ne furent révélés

qu'après des fouilles archéologiques entreprises au début du XXe siècle.

Depuis lors, et malgré quelques aléas d'ordre administratif et économique ayant ponctué l'histoire récente, les diverses interventions réalisées sur le site ont cherché à retrouver et interpréter ce patrimoine historique et archéologique.

3 Justification de l'inscription, intégrité et authenticité

Analyse comparative

L'État partie a défini l'importance du bien proposé pour inscription dans son contexte national et international : une série de sites a été soumise à une analyse comparative avec Medina Azahara, certains étant déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et sur les Listes indicatives. L'analyse s'appuie sur trois cadres de référence complémentaires qui sont : le type de bien ; la localisation temporelle et géographique ; le thème du bien. Les comparaisons portent sur des sites archéologiques et des villes abandonnées situées au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et dans la péninsule ibérique, à l'époque médiévale islamique.

Des comparaisons sont faites avec des villes califales similaires, comprenant des villes fondées aux périodes omeyyades, abbassides et fatimides. Certaines ont complètement disparu (par exemple la ville de Bagdad de l'époque des abbassides, en Irak), sont en mauvais état de conservation (par exemple Raqqa-Râfiqa en Syrie et Sabra al-Mansuriyya en Tunisie) ou complètement recouvertes par la ville moderne (al-Mahdiya en Tunisie et Le Caire des Fatimides, en Égypte). Seules Samarra en Irak et Medina Azahara en Espagne sont des exemples de villes califales bien préservées.

Parmi toutes les villes califales, l'État partie présente Medina Azahara comme la seule ville témoignant de la culture et des savoirs de la civilisation islamique installée en Europe.

Des comparaisons sont faites avec des sites andalous similaires, montrant le rôle important d'Al-Andalus (l'Ibérie islamique) entre la civilisation islamique et la culture européenne, parmi lesquels, des sites inscrits au patrimoine mondial, tels que Centre historique de Cordoue, Alhambra, Generalife et Albaicin, Grenade, Ville historique à Tolède et la Cathédrale, l'Alcázar et l'Archivo des Indias de Séville, ainsi que des sites archéologiques tels que Siyasa. Comparé à ces sites, le site archéologique de Medina Azahara est le seul exemple d'une grande ville dont les vestiges archéologiques sont préservés. Le site est resté caché et inchangé pendant un millénaire et c'est le plus anciens parmi les sites indiqués, représentant ainsi la totalité de la civilisation islamique et ses premières phases et influences culturelles sur la péninsule ibérique.

L'État partie conclut que le bien proposé pour inscription est exceptionnel car il s'agit de la seule ville construite *ex nihilo* en Europe qui témoigne de la civilisation islamique.

L'ICOMOS considère qu'il existe deux types de villes nouvelles islamiques établies à cette période : celles qui ont subsisté jusqu'à nos jours et celles qui n'ont eu qu'un court moment d'existence et qui furent détruites ou abandonnées. Dans le premier type, des aménagements ultérieurs ont aboli tous les vestiges de la culture d'origine. Par comparaison, la fragilité des matériaux d'origine des villes abandonnées a entraîné leur disparition totale, étant donné qu'elles ont aussi subi de fréquents dommages à des époques ultérieures.

L'ICOMOS note que la civilisation islamique se distingue par la fréquence d'établissements de villes étroitement associées à des dynasties arrivées récemment au pouvoir ou souhaitant affirmer leur nouveau statut, que ce soit au niveau du califat lui-même ou en tant qu'émirat. Ce fut toujours, bien qu'à des degrés divers, par souci d'assurer la sécurité de la classe dirigeante. Ce fut aussi pour marquer l'imagination collective des populations par des réalisations ambitieuses où l'architecture et l'urbanisme portaient un message d'identité et de légitimité, intelligible pour tous, et où ces constructions affichaient une image claire du pouvoir. Dans la plupart des cas, ces villes n'étaient pas limitées aux résidences princières et à l'administration d'État, mais regroupaient aussi les fonctions économiques (commerce et productions artisanales), religieuses et militaires. L'établissement de ces villes nouvelles à proximité des vieux centres permettait d'asseoir le pouvoir politique, selon une tradition moyen-orientale qui remontait à la période préislamique.

Les exemples de villes jumelles de ce type sont multiples à des échelles très diverses : outre la conurbation de Medina Azahara et Cordoue, on note Samarra et Bagdad en Irak, les fondations successives de la ville idrisside de Fez et de la ville mérinide de Fès Jedid (Fès-la-Nouvelle) au Maroc, al-Abbassia, Raqqa-Râfiqa puis Sabra al-Mansuriya en face de Kairouan en Tunisie, ou Le Caire en face de Fustat, Égypte. Leur destin étant étroitement lié à celui de la dynastie qui les avait fondées, ces villes avaient parfois une durée de vie courte : Raqqa dura moins de cinquante ans, Sabra al-Mansuriyya à peine un siècle. D'autres ont survécu de nombreux siècles et jusqu'à aujourd'hui comme le Caire.

L'ICOMOS considère que le seul exemple de bâtiments subsistant en Afrique du Nord qui soit assez comparable à Medina Azahara est le site de la Qalâa de Beni-Hammad. Or cette ville fut construite une centaine d'années après Medina Azahara, sur un terrain accidenté dans un paysage aride, elle n'était pas une capitale califale et le contexte de son environnement culturel était différent.

Malgré l'évocation de ces ressemblances potentielles, Medina Azahara demeure une exception, renforcée par son authenticité et son intégrité. L'ICOMOS considère que Medina Azahara, seule capitale califale fondée par la dynastie omeyyade, se distingue comme ville témoignant de la culture et des savoirs de la civilisation islamique installée en Europe.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Le bien proposé pour inscription présente le schéma urbain d'une ville complète au sommet de sa gloire, donnant un aperçu de la culture d'une civilisation disparue, grâce à l'état de conservation exceptionnel des zones environnantes et de ses vestiges.
- Il est le seul exemple ayant survécu en Europe d'une ville possédant ces caractéristiques et le seul de cette époque historique de la culture islamique.
- Le bien proposé pour inscription resta invisible pendant près d'un millénaire, aucun autre travail de construction n'a donc été effectué pendant cette période, permettant aux institutions publiques d'engager un processus de récupération qui fut poursuivi pendant un siècle.

L'État partie indique que Medina Azahara est la seule capitale califale qui ait été fondée *ex-nihilo* dans la péninsule ibérique. Cette particularité trouve son écho dans le tissu urbain et dans les constructions fouillées jusqu'à présent : ils fournissent ensemble une vision inégalée d'un programme architectural officiel dans lequel tous les éléments (ordre, décor, épigraphie etc.) étaient destinés à magnifier le pouvoir de la création et de son créateur. Medina Azahara fut l'ultime représentation d'une civilisation à son apogée, au moment de la construction de la ville, vers le milieu du Xe siècle de notre ère. Un aspect de son originalité réside dans la création d'une composition qui incarne ce pouvoir, au travers du paysage, de la hiérarchie de bâtiments et de l'utilisation d'un langage ornemental aux échos paradisiaques.

L'ICOMOS considère que Medina Azahara est un témoignage exceptionnel d'un ensemble urbain complet représentant une ville d'Europe de cette époque, et de la culture islamique occidentale. L'ICOMOS considère que le nom du bien devrait être modifié afin de garder le nom historique du bien, à savoir « La ville califale de Madīnat al-Zahrā' ».

Le caractère enfoui du site, maintenu sur une longue période, a contribué à sa préservation, le site n'ayant pas été reconstruit ni modifié dans l'intervalle. La redécouverte

du site a entraîné des fouilles archéologiques, sa protection, sa conservation, des travaux qui se poursuivirent pendant un siècle, encouragés par des institutions publiques. La promotion officielle, tout d'abord par l'État et ultérieurement par la communauté régionale autonome, a garanti le droit de propriété sur le site, assuré le plus haut niveau de protection, et conduit à la création d'une institution spécifique dotée d'installations et de personnel pour gérer le site, l'ensemble archéologique de Medina Azahara.

Intégrité et authenticité

Intégrité

L'ICOMOS partage le point de vue de l'État partie selon lequel le bien proposé pour inscription remplit les conditions d'intégrité dans la mesure où il comprend tous les éléments nécessaires pour exprimer la valeur universelle exceptionnelle et a une taille appropriée pour assurer une représentation complète des caractéristiques et processus qui traduisent la signification du bien. De plus, le tissu physique du bien et ses caractéristiques importantes sont en bon état, et l'impact de processus de détérioration est contrôlé grâce aux efforts de collaboration entre les différentes autorités publiques et la population locale.

L'ICOMOS note que la vaste zone tampon préserve le contexte du paysage urbain et ses étroites relations avec son environnement naturel, ainsi qu'avec les ruines des principales infrastructures, routes, canaux, aqueducs et ponts qui émergent de la ville, avec les carrières originales d'Albaida, d'où furent extraits les matériaux de construction de la ville, et avec les remarquables constructions rurales, appelées *munya* (les maisons de campagne / villas d'Al-Rummaniyya à l'ouest et de Turrueles à l'est).

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité ont été remplies.

Authenticité

L'ICOMOS note que, depuis son abandon, la ville de Medina Azahara et ses environs n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle occupation, ni d'un nouvel établissement ni de quelconques travaux structurels importants. En fait, les seuls dommages subis par le bien proviennent de l'érosion naturelle et des activités agricoles (il a été montré que ces deux facteurs étaient négligeables). Il a également été observé des excavations et réutilisations d'éléments de maçonnerie et de pierre de taille. Ce dernier phénomène a un impact potentiellement plus grave, étant donné que plusieurs murs du site ont été démontés et utilisés pour des constructions voisines, en particulier le monastère de Saint-Jérôme du XVe siècle.

L'ICOMOS considère que ces activités d'extraction de pierres peuvent éventuellement soulever certaines questions pendant les fouilles archéologiques du bien et sur son interprétation architecturale et sa reconstruction, mais ne diminuent pas son authenticité.

S'agissant de l'authenticité de la conception, les travaux de conservation ont été respectueux de l'original, comme en sauvegardant les traces laissées par des éléments manquants, par exemple les murs qui furent démontés jusqu'au niveau de leurs fondations ou les pavés ou dalles qui ont laissé leur empreinte sur la couche qu'ils recouvraient. Toutefois, le très grand nombre de fragments de pierre décoratives laissés éparpillés à la suite des dommages causés autrefois aux murs de maçonnerie est un problème spécifique à Medina Azahara. La reconstitution de cette mosaïque est importante car il s'agit de l'un des chefs-d'œuvre de l'art islamique. Ce travail exige le remplacement des murs manquants afin qu'ils fournissent le support nécessaire permettant de réassembler les motifs décoratifs, une tâche qui ne peut être exécutée qu'*in situ*, compte tenu des problèmes de dimensions qui se posent.

Étant donné que la ville est restée enfouie depuis son abandon, au début du XI^e siècle de notre ère, jusqu'à sa redécouverte au début du XX^e siècle, et que cette zone fut utilisée pour le pacage du bétail, ses ruines antiques sont préservées. De plus, 90% du site n'a pas encore été fouillé, ce qui offre une opportunité de futures recherches afin d'améliorer la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle du site. D'ailleurs, des travaux de fouilles et de conservation, essentiellement continués dans la partie fouillée du Qasr, ont mis au jour un groupe de bâtiments bien préservés, avec leurs murs d'origine encore debout, sur une hauteur de plusieurs mètres.

L'ICOMOS considère que les conditions d'authenticité ont été remplies.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité ont été remplies.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (iii) et (iv).

Critère (iii) : *apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription apporte un témoignage unique sur la civilisation islamique andalouse apparue voici plus d'un millénaire. Avec seulement 10% du site fouillé jusqu'à présent, la ville califale de Medina Azahara montre, dans son intégralité, les vestiges d'une ville du Xe siècle.

L'ICOMOS considère que la ville califale de Medina Azahara, en tant que nouvelle cité planifiée et construite à l'initiative de l'État, atteste d'une manière exceptionnelle de la civilisation omeyyade, dans ses dimensions culturelle et architecturale et, plus généralement, du développement de la civilisation islamique occidentale de l'Al-Andalus.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (iv) : *offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription représente un exemple exceptionnel d'infrastructure urbaine, de planification, d'adaptation au paysage et de décoration de l'empire islamique occidental au Xe siècle

L'ICOMOS considère que la ville califale de Medina Azahara est un exemple représentatif de planification et construction urbaines, combinant architecture et paysage, qui illustre la civilisation islamique ancienne, et en particulier omeyyade.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription remplit les conditions d'intégrité et d'authenticité et répond aux critères (iii) et (iv).

Description des attributs

Les attributs sont les vestiges archéologiques de l'ensemble urbain complet de la ville, dont les vestiges d'infrastructures (routes, ponts, approvisionnement en eau, égouts), des bâtiments, décorations et objets d'usage quotidien, terrasses, murs, tours, espaces de jardins, les caractéristiques du paysage qui eurent une influence sur l'emplacement de la ville, et les vues sur et depuis le site.

4 Facteurs affectant le bien

L'ICOMOS note que parmi les facteurs affectant le site figurent des établissements illégaux, tous situés à une certaine distance du périmètre des murs de la ville, mais qui se trouvent à l'intérieur de la zone tampon. Les distances par rapport au bien sont respectivement : *Las Pintas* nord 1 000 mètres, *Cordoba la Vieja* 330 mètres et *La Gorgoja II* 360 mètres. Ces établissements consistent en de petites maisons d'un ou deux étages, avec une piscine privée. Conçues à l'origine pour des vacances, ces maisons furent ultérieurement converties en résidences au fur et à mesure que la pression urbaine s'accroissait, exigeant des équipements et des services. Un certain nombre de bâtiments de service et d'activités industrielles ont été créés le long de la route A-431. Bien que le développement semble désormais avoir été arrêté, en raison de l'extension de la zone tampon pour y inclure la bande de terrain entre le canal et la route A-431, la situation est toujours sujette à controverse : les occupants se sont juridiquement opposés à l'inclusion de leurs parcelles dans la zone tampon, mais leurs requêtes ont été rejetées.

Ces dernières années, le personnel du EAMA (Ensemble Archéologique de Medina Azahara) s'est activement employé à attirer l'attention des autorités sur toutes les activités illégales au sein de la zone tampon. Dans les informations complémentaires soumises en février 2018, l'État partie assure que suffisamment de mesures légales sont en vigueur pour prévenir de nouvelles constructions illicites. L'ICOMOS note cette information et encourage la mise en œuvre d'un suivi spécial dans la partie de *Las Pintas* au-delà du canal du Guadalquivir, où des parcelles urbaines sont encore vides.

Les trois établissements de *Las Pintas*, *La Gorgoja II* et *Cordoba la Vieja* affectent la vue sur le *Qasr* depuis la route A-431. Néanmoins, sur le côté opposé, la position prééminente de la ville califale a sauvegardé les vues panoramiques stupéfiantes de la vallée du Guadalquivir malgré l'éventuelle interférence de bâtiments dans les environs lointains.

D'un point de vue environnemental, aucune source de pollution importante n'a été identifiée dans la zone. La géologie de la sierra n'est pas sujette à des glissements de terrain. Le risque de feux de forêts est prévenu grâce à un large pare-feu créé au nord de la ville et bien entretenu.

La qualité du calcaire utilisé pour la maçonnerie de Medina Azahara est très mauvaise. L'action de l'eau sur les murs, aussi bien l'eau de pluie que l'humidité montant du sol, sature la pierre qui tend à se désintégrer si elle est exposée à un changement de température soudain. Des mesures correctives sont en place. Ce facteur a sans aucun doute affecté les monuments au sein du bien étant donné que chaque phase de fouilles menées avant 1985 n'a pas su tirer parti des expériences et documents de recherches antérieures. En fait, à cette époque, il n'a pas été établi de documentation ou celle-ci fut perdue par la suite. Bien qu'il soit clair qu'aucun dommage n'a été causé en raison de ce manque de documentation, le déficit d'informations est important. Un projet de recherche a été élaboré pour étudier les données des recherches précédentes. Après 1985, le processus de documentation a été complètement reconsidéré et des dossiers documentaires, planimétriques et photographiques d'une bonne qualité ont été constitués.

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien sont les activités d'établissement illégal dans la zone tampon et les dommages de l'eau dans la maçonnerie en pierre calcaire.

5 Protection, conservation et gestion

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Le bien proposé pour inscription couvre une superficie de 111 ha avec une zone tampon de 2 186 ha, pour une superficie totale de 2 297 ha.

Les délimitations du bien proposé pour inscription coïncident avec celles du mur de la ville, de sorte que les éléments proposés pour inscription sont clairement délimités. En certains endroits, le mur a été à peine dégagé, mais son étendue est connue au travers de plusieurs études de microtopographie, d'orthophotographie et d'analyses géophysiques. Une clôture métallique a été installée pour mettre en évidence le tracé du mur et de la zone proposée pour inscription aux endroits où le mur n'existe plus.

La zone tampon a été délimitée en prenant en compte les éléments du paysage particulier entourant le bien proposé pour inscription, c'est-à-dire l'ensemble du système territorial historique avec routes, aqueduc, dispositifs hydrauliques, villas arabes satellites de type rural et carrières autour de la ville califale. Les délimitations sont clairement identifiables sur site, car elles ont été définies par des entités géographiques précises, comme la crête de la sierra, des cours d'eau, des canaux et la route nationale A-431.

L'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon sont appropriées.

Droit de propriété

Le bien proposé pour inscription appartient à 97,5% au gouvernement d'Andalousie. Seuls 2,5% sont détenus par des propriétaires privés, zones séparées du reste du bien par une route qui traverse le site. Cette dernière partie, qui n'a pas été fouillée, est actuellement utilisée à des fins agricoles comme le pacage du bétail.

Protection

La ville califale était protégée par l'État espagnol en tant que monument depuis 1923 avant la révision de la législation en 1985, qui déclara Medina Azahara bien d'intérêt culturel et lui garantit le degré de protection le plus élevé. En 2003, la protection fut étendue à une vaste zone autour de la ville et de sa zone tampon et incluait le site de Turrunuelos à l'est. Compte tenu de ce statut de protection en tant qu'ensemble archéologique Medina Azahara, tous les travaux de fouilles, de recherche et de protection sont menés sous l'autorité de l'État, qui assure le contrôle du bien, avec l'obligation d'entretenir toutes ses vestiges subsistants.

La zone tampon est protégée par une combinaison de deux instruments : un plan de protection spécial, approuvé en 1998, et son statut de bien d'intérêt culturel. L'ICOMOS note qu'en raison de variations minimales dues à l'utilisation de cartographies basiques différentes, les deux

instruments ne se superposent pas parfaitement au sud. En fait, le plan de protection spécial inclut la route A-431, qui est sans importance pour la protection du bien.

Le plan de protection spécial fixe les limites de la zone à protéger et l'occupation des sols pour chaque catégorie spatiale. Afin de suivre la mise en œuvre de cette loi, le Ministère public pour l'environnement a la responsabilité d'engager des poursuites contre des infractions relatives à l'urbanisme.

L'État partie a également fourni des informations complémentaires concernant la zone tampon et concernant l'atténuation des impacts des établissements illégaux.

La protection de la zone tampon est plus complexe que celle du bien, car cette zone est essentiellement sous propriété privée, à l'exception du quartier général de la Junta de Andalousia. Le secteur n'est protégé que par le plan de protection spécial, et comprend des exploitations agricoles, de petite et grande tailles, les ruines d'un ancien abattoir construit sur les vestiges archéologiques de Turruñuelos, et un petit groupement urbain d'une trentaine de maisons. Le site de Turruñuelos devrait bientôt devenir propriété publique.

Sur le côté opposé, entre la *munya* de Romaniyya et le canal, s'étend la zone urbaine de *Las Pitas* nord. Bien qu'en grande partie dégagée aujourd'hui, elle est soumise à une pression de développement de la part de plusieurs propriétaires. La bande de terrain comprise entre la route Palma del Río A-431 et le canal est la zone la plus sensible. Elle se trouve en face de l'axe nord-sud du *Qasr* et de nouvelles constructions pourraient affecter la vue spectaculaire sur les plaines qui, à l'origine, motiva le choix de l'emplacement de Medina Azahara. Outre les trois zones urbaines de *Las Pitas* sud, *Cordoba la Vieja* et *La Gorgoja II*, des activités industrielles et de services se sont installées le long de la route. Le plan spécial pour la route principale de Palma del Río, élaboré par la municipalité, couvre cette zone où les terrains faisant face au bien sont encore essentiellement consacrés à l'agriculture.

La route nationale A-431, qui a une grande valeur stratégique et économique, est un axe de développement potentiel pour la périphérie urbaine de Cordoue, qui a déjà atteint le côté est de la zone tampon. Un suivi spécial de cette situation sera exigé. Bien que le développement y soit actuellement sous contrôle, la pression économique va s'accroître à l'avenir et un suivi continu de l'EAMA ainsi qu'un engagement actif de l'autorité municipale et de la communauté seront nécessaires pour protéger la zone.

Des mesures ont été proposées pour prévenir de nouvelles constructions illégales dans la zone tampon. La zone à l'intérieur et autour de ces premiers établissements illicites avait été attribuée dans le cadre du système de protection de la loi nationale sur le patrimoine historique de 1985 et de la loi andalouse sur le patrimoine historique de 2007, ainsi qu'en vertu du

plan de développement général de Cordoue de 2001. De plus, des mécanismes de contrôle sont en place pour prévenir toute action offensive. Parmi ces mécanismes figure la création d'un Ministère public pour l'environnement et le patrimoine, qui travaille en collaboration avec la police autonome.

En ce qui concerne le suivi de zones sensibles, il est assuré par le département de suivi territorial, faisant partie de l'organisation administrative Medina Azahara, et par la municipalité de Cordoue, qui procèdent conjointement à des enquêtes périodiques dans ces zones. Il a été proposé de créer des écrans linéaires avec des arbres couvrant les chemins piétonniers, cyclistes et cavaliers qui mènent à Cordoue afin d'atténuer les bordures des établissements illégaux avec des éléments paysagers, végétaux et construits. En conséquence, la zone tampon du bien proposé pour inscription pourra être efficace si ces mesures sont minutieusement suivies et mises en œuvre.

Dans le passé, le site et la zone tampon étaient traditionnellement protégés par les activités de production de la Couronne et des propriétaires consacrées à l'élevage et à l'agriculture extensive. La plupart des propriétés privées appartiennent toujours aux vieilles familles qui perpétuent les mêmes traditions.

L'ICOMOS considère que la protection légale en place est appropriée, mais que la pression due au développement dans la zone tampon exige un suivi attentif, et que des mesures d'atténuation concernant des établissements illégaux doivent être mises en œuvre.

Conservation

Le dossier de proposition d'inscription fait le récit de la longue histoire de la conservation du site, avec la description de tous les travaux de fouilles, restauration, conservation, consolidation et reconstruction effectués depuis 1911.

Le site, le paysage et leur contexte culturel, chronologique et régional, en Ibérie du Sud et au-delà, ont fait l'objet de recherches approfondies au cours des dernières décennies et le site est entièrement inventorié. Il est clair que le bien présente une opportunité importante pour les recherches en cours et futures d'importance mondiale et que ces recherches sont soutenues par une grande diversité de sources de financement.

De plus, les études menées ces dernières décennies ont donné lieu à une impressionnante bibliographie. Il est prévu de développer et de diffuser un programme de recherche. Comme noté plus haut, la zone archéologique fouillée est vaste, couvrant 12 hectares, et l'état de conservation, tout en étant généralement bon, varie d'un ensemble à l'autre. Les éléments du bien proposé pour inscription sont aujourd'hui bien conservés, à un niveau conceptuel et technique élevé. Certaines interventions anciennes sur les monuments ont nécessité une restauration ces dernières années. Certaines requièrent

un complément de restauration, par exemple le Passage couvert extérieur et la Maison au bassin.

Certaines zones fouillées dans l'ouest, en bordure du quartier des espaces domestiques, sont touchées par des phénomènes de dégradation et par l'érosion. La Salle à colonnes double et deux zones à l'ouest et au sud de la Maison au bassin mériteraient une attention particulière. Ces zones ont souffert de destructions majeures et parfois il ne reste que des traces de vestiges de murs et leur forme ou fonction exactes sont difficiles à interpréter.

Le personnel du CAMA est conscient des périls, et des mesures de remédiation ont été étudiées. Les murs existant menacés d'effondrement seront consolidés. Les pentes seront retenues par des murs d'une texture différente et aménagés de manière qu'ils ne gênent pas la lisibilité des zones environnantes. Les irrégularités dans le sol pourraient être comblées par un mélange de chaux et de sable, similaire à ce que l'on trouve déjà à l'arrière du *Salón Rico*.

Un cas similaire a été noté dans l'angle sud-ouest du Jardin Haut, dont la discontinuité du mur risque de favoriser l'érosion. La reconstruction des quelques mètres de mur manquants n'affecterait pas l'authenticité de l'ensemble et permettrait aux visiteurs de déambuler en toute sécurité dans le jardin.

Le principal problème affectant les pavements de calcaire de calcarénite est qu'une grande partie de la route empruntée par les visiteurs longe ces sols d'origine préservés sur place. La solution adoptée pour corriger ce problème est de couvrir les pavements d'une couche protectrice de mortier de chaux et de sable dans les zones où les visiteurs sont susceptibles de marcher. En raison des coûts élevés d'entretien, des sols en parquet flottant (du type que l'on trouve aujourd'hui dans la Basilique) pourraient ne pas être une solution envisageable.

La protection est mise en œuvre mais un calendrier des travaux susmentionnés devrait être établi, assortis des fonds nécessaires à leur mise en œuvre.

Des décors d'ataurique gisent au sol dans le Passage extérieur, dans le quadrant nord-est du Jardin Haut et dans le Jardin Bas. Afin d'éviter le pillage de ces zones, celle-ci sont fermées au public. Il est urgent que le CAMA décide quels décors doivent être restaurés sur place par anastylose (comme cela a déjà été réalisé dans le *Salón Rico*) et quels décors doivent être intégrés au musée.

L'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial pourrait attirer des aides financières nationales et internationales, comme dans le cas du *Salón Rico*, et accélérer la résolution de ces problèmes.

Lorsque des travaux de réparation et de reconstruction ont été réalisés, ils n'ont pas diminué l'authenticité et l'intégrité des monuments (le *Salón Rico*, la Basilique et le Portique du Terrain de Parade).

L'État partie a fourni des informations complémentaires concernant les changements de la doctrine de conservation, les critères différents qui ont été adoptés, la manière dont ils ont évolué logiquement avec le temps et comment le site montre cette évolution. Néanmoins, la preuve de l'évolution devrait être élaborée en détail dans la documentation de référence du site.

L'ICOMOS note qu'il est regrettable que l'approche de la conservation semble s'être quelque peu désagrégée avant 1985, manquant d'un engagement véritablement interdisciplinaire et d'apports à une réflexion et à la planification de la conservation. Après 1985, la conservation et la gestion ont été réalisées de manière à préserver les attributs et les valeurs essentielles des monuments.

L'ICOMOS considère que l'état de conservation des attributs du bien proposé pour inscription tout en étant généralement bon, varie de correct à complexe. Certaines interventions anciennes sur les monuments sont en souffrance de travaux de remédiation, d'autres travaux de conservation restent à faire.

Gestion

Le dossier de proposition ne présente pas de plan de gestion pour le bien, encore que depuis 1985 le site ait bénéficié d'un système de gestion réfléchi qui est décrit dans tous ses aspects : cadre légal, plan spécial de protection, cadre institutionnel, cadre infrastructure et ressources.

Une mention particulière doit être faite à propos de l'ensemble des quartiers généraux inauguré en 2009 qui rassemble le musée et le centre des visiteurs et comprend des espaces d'exposition, des zones de réception, l'administration ainsi que les infrastructures de conservation et de recherche. Tirant parti d'une route d'accès ancienne, il ne compromet pas des fouilles à venir et ne perturbe pas la vue du Qasr car il est construit essentiellement en sous-sol. L'ensemble a remporté le prix Aga Khan d'architecture en 2012 et reçu le Prix du musée européen de l'année en 2013.

L'ancien quartier général bâti à proximité de l'entrée Nord il y a 100 ans sera transformé en lieu d'hébergement pour les universitaires en résidence. Le personnel hautement qualifié répond aux besoins de l'institution en termes de protection, de conservation, de documentation et de recherche.

La majeure partie du Plan spécial de protection est incluse dans un programme de deux années organisé en deux sections - programmes pour des zones spécifiques et programmes d'itinéraires - réparties en trois zones géographiques (Qasr, Medina et zone environnante). Cette planification a permis d'organiser le projet de conservation dans le temps et selon les priorités.

Le plan est rationnel et bien organisé. Malheureusement, la conservation de certains bâtiments du Qasr a été retardée par des restrictions budgétaires. L'essentiel des

ressources financières provient de la Junta de Andalusia qui couvre les dépenses courantes et les travaux de conservation mineurs. Les grands projets de conservation des bâtiments ne peuvent pas être entrepris sur le budget actuel. Des financements spéciaux attribués par des institutions extérieures sont nécessaires.

Les entreprises locales et les communautés de gestion du tourisme de la ville ont entrepris avec enthousiasme l'exercice de promotion d'une image de marque proposé par les autorités locales, mais n'ont pas été associées à la préparation de la proposition d'inscription et ne sont pas engagées, d'aucune manière sensible, à la gestion du bien. L'État partie a fourni des informations complémentaires concernant le futur établissement d'un Conseil de coordination du bien qui permettra d'accroître la participation de la communauté.

Des professionnels hautement qualifiés : architectes, planificateurs, archéologues, techniciens scientifiques, administrateurs et restaurateurs, continuent leurs travaux de recherche et leur gestion quotidienne du site et sont très motivés.

La qualité du travail de documentation, de la cartographie et de l'enquête architecturale est bonne, ainsi que la qualité et la quantité des reconstitutions scientifiques des biens mobiliers et la qualité de la documentation photographique.

L'ICOMOS considère que le système de gestion est généralement approprié mais qu'un financement approprié et en temps utile doit être assuré pour le bien. En outre, un meilleur engagement des entreprises locales et des communautés de gestion du tourisme devrait être encouragé.

6 Suivi

En raison de sa taille, la variété de ses caractéristiques, ses relations avec l'environnement naturel et sa proximité avec la grande zone urbaine de Cordoue, il apparaît difficile de rassembler toutes les données nécessaires à l'analyse et au suivi de l'évolution de l'état de conservation de Medina Azahara à l'aide d'indicateurs objectifs et mesurables.

Toutefois, en prenant en compte la longue histoire de gestion du bien, l'État partie a tenté de rassembler une série d'indicateurs, regroupés en fonction des différentes zones et perspectives et pouvant être utilisés pour avoir une idée de l'état de conservation du bien. Cela mesure le degré d'engagement du gouvernement et de la communauté par rapport aux différents aspects de la préservation et de l'amélioration du bien.

L'ICOMOS considère que la liste des indicateurs ne donne pas en soi des informations précises sur l'état de conservation du bien. Toutefois, l'enregistrement de leur évolution sur un temps long, le cumul avec des données

textuelles et graphiques afin d'améliorer l'interprétation, donne une certaine vision de l'état de conservation du bien et une mesure de l'engagement en faveur de la gestion du site.

L'ICOMOS considère que le suivi est approprié, bien qu'il soit possible de l'améliorer en concevant des indicateurs qui mesurent directement l'état de conservation.

7 Conclusions

Medina Azahara est un témoignage exceptionnel d'un ensemble urbain complet d'une ville en Europe et, en référence à cette période de l'histoire, de l'ensemble de la culture islamique d'Occident.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial. Les exigences de démonstration de la valeur universelle exceptionnelle du bien ont été remplies par l'État partie. Le bien proposé pour inscription répond aux critères (iii) et (iv) et les conditions d'intégrité et d'authenticité ont été remplies. L'ICOMOS considère que le nom du bien devrait être modifié afin de garder le nom historique du bien, à savoir « La ville califale de Madīnat al-Zahrā' ».

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien sont les activités d'établissement illégal dans la zone tampon et les dommages de l'eau dans la maçonnerie en pierre calcaire.

L'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon sont appropriées

L'ICOMOS considère que la protection légale en place est appropriée, mais que la pression due au développement dans la zone tampon exige un suivi attentif, et que des mesures d'atténuation concernant des établissements illégaux doivent être mises en œuvre.

L'ICOMOS considère que l'état de conservation des attributs du bien proposé pour inscription tout en étant généralement bon, varie de correct à complexe. Certaines interventions anciennes sur les monuments nécessitent des travaux de remédiation et d'autres travaux de conservation restent à faire.

L'ICOMOS considère que le système de gestion est généralement approprié mais qu'un financement approprié et en temps utile doit être assuré pour le bien. En outre, un meilleur engagement des entreprises locales et des communautés de gestion du tourisme devrait être encouragé.

L'ICOMOS considère que le suivi est approprié, bien qu'il soit possible de l'améliorer en concevant des indicateurs qui mesurent directement l'état de conservation.

8 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que La ville califale de Medina Azahara, Espagne soit inscrite sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (iii) et (iv)**.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Brève synthèse

La ville califale de Medina Azahara est un site archéologique d'une ville nouvellement fondée, édifiée au milieu du Xe siècle par la dynastie occidentale des Omeyyades comme siège du califat de Cordoue. La ville fut détruite peu après et, à partir de ce moment-là, resta cachée jusqu'à sa redécouverte au début du XXe siècle.

Le site est un ensemble urbain complet comprenant des infrastructures, bâtiments, décoration et objets du quotidien. Il apporte une connaissance approfondie de la culture matérielle de la civilisation islamique d'Al-Andalus au sommet de sa splendeur, aujourd'hui disparue. De plus, les caractéristiques du paysage qui jouèrent sur le choix de l'emplacement de la ville sont conservées.

Le caractère caché du site sur une longue période a contribué à sa préservation et le site n'a été ni reconstruit ni modifié durant cette période d'oubli. Sa redécouverte a conduit à des fouilles, une protection et conservation continue pendant un siècle, promues par des institutions publiques.

Critère (iii) : La ville califale abandonnée de Medina Azahara, en tant que nouvelle cité planifiée et construite à l'initiative de l'État, atteste d'une manière exceptionnelle de la civilisation omeyyade, dans ses dimensions culturelle et architecturale et, plus généralement, du développement de la civilisation islamique occidentale de l'Al-Andalus.

Critère (iv) : La ville califale de Medina Azahara est un exemple exceptionnel d'urbanisme, combinant des approches architecturale et paysagère, la technologie d'infrastructures urbaines, l'architecture, la décoration et l'adaptation au paysage, qui illustre l'époque importante du Xe siècle de notre ère, lorsque le califat omeyyade de Cordoue fut proclamé dans l'occident islamique.

Intégrité

Le site comprend toute la ville califale, et sa zone tampon préserve le contexte de la ville dans son environnement naturel, ainsi que les vestiges des principales infrastructures de routes et canaux qui rayonnent à partir de la ville. Les carrières d'où furent

extraits les matériaux de construction pour la ville et les principales maisons de campagne (*munya*) ont également subsisté dans la zone tampon.

Étant donné que la ville est restée cachée depuis le moment de sa destruction au début du XIe siècle et que la zone était utilisée pour le pacage, les vestiges sont très bien préservés. Seuls 10% du site ont été fouillés jusqu'à présent et le reste offre une opportunité exceptionnelle pour de futures recherches. En ce qui concerne la partie fouillée du Qasr ou palais fortifié, des travaux de fouilles et de conservation continus ont mis au jour une série de bâtiments bien conservés dont les murs originaux atteignent une hauteur de plusieurs mètres.

Authenticité

Le site remplit les conditions d'authenticité par rapport aux matériaux, à la conception et à l'emplacement. En ce qui concerne l'authenticité des matériaux, comme noté ci-avant, la majeure partie du site est restée inchangée et cachée en sous-sol. Quant aux zones fouillées, les travaux de consolidation, rendus nécessaires par la fragilité des matériaux, ont progressé en suivant la philosophie d'intervention minimale, afin de garantir la stabilité des structures, de les protéger contre les éléments et de conserver les informations obtenues pendant les opérations de fouilles.

Cette politique d'intervention minimale garantit que tout nouvel ajout était clairement différent de l'élément d'origine tout en se fondant également avec lui. Un tel travail a été rendu possible par l'identification de la position originale des différents matériaux utilisés dans la construction de la ville.

L'authenticité du site est également garantie par la conservation de son environnement naturel où peu de changements sont intervenus depuis la destruction de la ville, à l'exception de quelques légères modifications récentes. De plus, les descriptions de bâtiments dans de nombreuses sources historiques, les témoignages épigraphiques et la qualité des travaux de recherche réalisés depuis plus d'un siècle renforcent l'authenticité du site.

Éléments requis en matière de gestion et de protection

La ville califale de Medina Azahara et sa zone tampon sont protégées de manière presque ininterrompue par l'administration depuis 1911, et le site a son propre organe de gestion depuis 1985. Il en ressort que le site possède un cadre général de protection et de gestion qui garantit la préservation future de sa valeur universelle exceptionnelle.

La protection bénéficie du fait que le site est essentiellement sous propriété publique. La protection légale de Medina Azahara et de ses environs correspond également au niveau le plus élevé prévu par la loi sur le patrimoine historique, en tant que bien d'intérêt culturel, et par son classement dans la catégorie de site archéologique.

Le plan spécial pour la protection de Medina Azahara a été approuvé en 1998, fournissant une loi d'urbanisme qui réglementait les délimitations de la zone protégée et fixait l'occupation des sols possible pour chaque catégorie définie.

Divers départements du gouvernement et juridiques assurent le strict respect de cette loi, évitant ainsi toute menace potentielle.

Le cadre institutionnel pour la gestion est fourni depuis 1985 par une institution spécifique qui gère le bien et la zone tampon : l'Ensemble Archéologique de Medina Azahara (EAMA). Cette institution dispose d'une structure organisationnelle, comprenant des domaines comme l'administration, la conservation et la recherche/promotion.

Il existe deux instruments de planification qui ont été développés et mis en œuvre à différents degrés (les programmes du plan de protection spécial et le plan directeur) et fournissent une base solide pour des orientations stratégiques visant à garantir que Medina Azahara continuera d'être protégée.

Les résultats de la gestion attendus à long terme sont la consolidation et l'augmentation des ressources humaines et budgétaires pour la gestion, en renforçant l'institution publique avec son expertise technique en tant que principal instrument de gestion du site, en la dotant d'une plus grande autonomie fonctionnelle et en encourageant sa participation et sa coordination plus importante avec d'autres agences et parties intéressées.

Un autre objectif nécessaire pour préserver le site est la mise à jour et l'approbation du plan opérationnel pour Medina Azahara.

Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) assurer un financement approprié et opportun pour le bien,
- b) préciser le calendrier pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation des bordures des établissements illégaux avec des éléments paysagers, végétaux et construits,
- c) effectuer un suivi spécial sur la portion de Las Pintas au-delà du canal du Guadalmellato, où des parcelles urbaines sont toujours vides, en vue d'éviter tout développement ou du moins d'assurer qu'un développement aura un impact minimum,
- d) améliorer le suivi en concevant des indicateurs qui mesurent directement l'état de conservation,

e) élaborer en détail les aspects de l'évolution de la doctrine de conservation et des critères dans une documentation de référence à propos du site,

f) mettre à jour et approuver le plan opérationnel pour Medina Azahara afin d'assurer la préservation du site ;

De plus, l'ICOMOS recommande que le nom du bien soit modifié, afin de conserver son nom historique pour devenir : « La ville califale de Madīnat al-Zahrā' ».



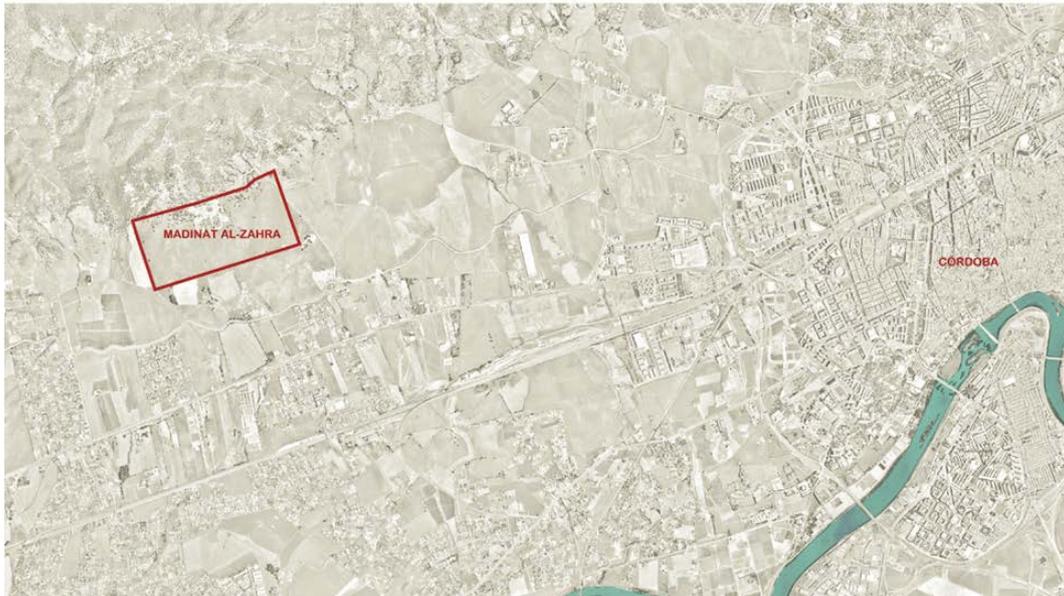
ESPAÑA



ANDALICIA



CÓRDOBA



Plan indiquant la localisation du bien proposé pour inscription



Hall d'Abd al-Rahman III



Jardin Haut